

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16, RUE BORDE

13 357 MARSEILLE CEDEX 20

CTL du 7 janvier 2020
Point n° 2 de l'ordre du jour
Fusion des CDIF de Marseille Sud et Nord
au 1^{er} septembre 2020

La fusion des 2 centres des impôts fonciers (CDIF) de Marseille était une opération prévue par l'ASR, reportée au 1^{er} septembre 2020.

La présente fiche expose l'opération de fusion des CDIF dans son principe. Une présentation plus détaillée, notamment en termes métier sera effectuée à l'issue des travaux des groupes de travail dédiés qui se tiendront à compter de 2020.

1- La situation géographique actuelle

Sur la partie sud du département, la mission foncière est assurée par 2 centres des impôts fonciers (CDIF) : Marseille Nord et Marseille Sud. Ces deux centres concernés par cette fusion gèrent 20 des 119 communes du département et la Ville de Marseille.

Les compétences respectives sont les suivantes :

– CDIF de Marseille Nord :

Marseille 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} / 4^{ème} / 5^{ème} / 6^{ème} / 7^{ème} / 10^{ème} / 11^{ème} / 12^{ème} / 13^{ème} / 14^{ème} / 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, communes d'Allauch et Plan de Cuques.

– CDIF de Marseille Sud :

Marseille 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cassis, Carnoux en Provence, Ceyreste, Cuges Les Pins, Gemenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquefort la Bédoule, Roquevaire et Saint Savournin.

2- Le descriptif des structures actuelles

– CDIF Marseille Nord

- Organisation actuelle :
 - 3 Secteurs Fonciers : absence de portefeuille – banalisation des tâches sauf exception sur quelques dossiers
 - 1 Inspection Cadastrale
 - 1 section d'ordre : réception physique, gestion des courriels, diffusion des renseignements fonciers et fiscaux, et pour le dessinateur, l'application des modifications du parcellaire et de la voirie au plan
- Animation séparée des secteurs fonciers et de l'inspection cadastrale

– CDIF Marseille Sud

- Organisation actuelle :
 - 2 Secteurs Fonciers : gestion de portefeuilles – cadre B assurant le suivi du contentieux
 - 1 Inspection Cadastre : activité fiscale significative
 - Cadre B positionné sur un rôle d'adjoint qui assure des missions support, prend en charge certaines tâches spécialisées telles que la gestion de la liaison automatique FIDJI-BNDP-MAJIC, l'enregistrement et la numérotation dans MAJIC des DA
- Animation séparée des secteurs fonciers et de l'inspection cadastrale

3- L'objectif de la fusion

L'opération de fusion des services fonciers de Marseille poursuit principalement deux objectifs :

- réunir les ressources des deux CDIF afin d'atteindre la taille critique nécessaire dans un contexte contraint où la demande des collectivités est très forte et en augmentation ;
- faire converger les organisations et les méthodes existantes au sein des deux services tout en conservant l'ensemble des compétences, couvrant à la fois les missions topographiques et fiscales.

4- Volet emplois

Situation actuelle au Tagerfip (après PLF2020)

LIBELLE	IDIVCN	A	B	BGEO	C	TOTAL
CDIF MARSEILLE SUD	1	1	4	5	5	16
CDIF MARSEILLE NORD	1	1	9	4	9	24

Situation projetée (après PLF 2020)

LIBELLE	IDIVCN	A	B	BGEO	C	TOTAL
CDIF MARSEILLE	1	2	13	9	14	39

Suite à la fusion, un emploi de chef de service (IDIV CN) est redéployé.

5- Les charges

Éléments de contexte et d'activité (source division métier – 2018)

CDIF	Déclarations Propriétés bâties reçues	Documents d'arpentage	Articles TFB	Extraits manuels reçus	Nbre de réclamations reçues
MARSEILLE NORD	12 347	484	269 440	4 218	3 608
MARSEILLE SUD	7 889	566	138 290	2 114	1 661
	20 236	1 050	407 730	6 332	5 269

6- L'installation matérielle des agents

Les 2 services actuels sont installés sur le site de Sainte Anne. Le CDIF Sud est situé dans le bâtiment A, le CDIF Nord dans le bâtiment C. Les deux services seront regroupés dans le bâtiment C. Les conditions d'installation précises seront étudiées en concertation avec les responsables et les agents des services.

Les locaux existants permettront un fonctionnement dans de bonnes conditions du service fusionné par un rapprochement physique des équipes actuelles.

7- Le calendrier

Ce projet est soumis à l'avis du CTL pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2020.